

lalux⁺
ASSURANCES-VIE



Rapport
annuel

2013

Le présent rapport annuel a été illustré moyennant des extraits des créations d'art urbain appliquées par deux artistes de renom sur la colonne centrale du parking souterrain 'Clients et Visiteurs' de LALUX Assurances à Leudelange.

SUMO

Christian Pearson, alias Sumo, peint depuis 1995 sur tous les supports possibles. Si c'est le graffiti sur les murs qui lui a conféré ses lettres de noblesse, il a laissé ses empreintes aussi bien dans les galeries que sur du prêt-à-porter. Au fil des années, il s'est construit une identité visuelle qui n'a plus besoin de signature pour être reconnue comme la sienne.

Les créations de Sumo affichent souvent une impression de surcharge qu'on croirait liée à un cadre trop restreint de la surface libre. Une dynamique de tension est ce qui caractérise son œuvre de plus en plus protéiforme. Fan de musique, il saupoudre son œuvre de références qui vont du reggae au metal. À côté de ça, pointent parmi tant d'autres, les éternels hommages au hip-hop et au King.

ALÉXONE

Alèxone Dizac est né à Paris en 1976. Il vit et travaille en France. Alèxone a découvert le graffiti au début des années 90. Il intervient sur les murs sous le nom d'Oedipe. A partir de 2000, il développe sa technique sur papier et sur toile tout en continuant à explorer les territoires urbains avec son écriture et ses personnages surréalistes. Après plusieurs années passées à Bruxelles, Alèxone devient Alèxone Dizac. C'est le temps de la maturité artistique. Il est reconnu sur la scène street art mondiale. Certains le considèrent aujourd'hui comme un des artistes les plus importants de sa génération.

Assemblée Générale des Actionnaires
du 24 avril 2014

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
Société Anonyme d'Assurances

Comptes annuels pour l'exercice
se clôturant le 31 décembre 2013

Siège social:
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

R.C.S. Luxembourg: B 31036

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Robert Hentgen

Président honoraire,
Président honoraire de la
COMPAGNIE FINANCIÈRE
LA LUXEMBOURGEOISE S.A.
résidant à Bridel

M. Pit Hentgen

Président,
Administrateur-délégué de la
COMPAGNIE FINANCIÈRE
LA LUXEMBOURGEOISE S.A.
résidant à Roedgen

M. Gilbert Ernst

Directeur de la
BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
résidant professionnellement à Luxembourg

M. François Pauly

Président de la
COMPAGNIE FINANCIÈRE
LA LUXEMBOURGEOISE S.A.
résidant à Luxembourg

M. Edmond Schumacher

Vice-président de la
COMPAGNIE FINANCIÈRE
LA LUXEMBOURGEOISE S.A.
résidant à Mondorf-les-Bains (jusqu'au 25 avril 2013)

M. Gabriel Deibener

Président honoraire,
Administrateur de la
COMPAGNIE FINANCIÈRE
LA LUXEMBOURGEOISE S.A.
résidant à Clemency

M. Jean-Claude Finck

Vice-président,
Directeur général de la
BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
résidant professionnellement à Luxembourg

M. Jean Habay

Actuaire-conseil
résidant à Sterpenich (B)

M. Guy Rosseljong

Directeur de la
BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
résidant professionnellement à Luxembourg

M. Laurent Schummer

Avocat
résidant à Luxembourg (à partir du 25 avril 2013)

DIRECTION

M. Pit Hentgen

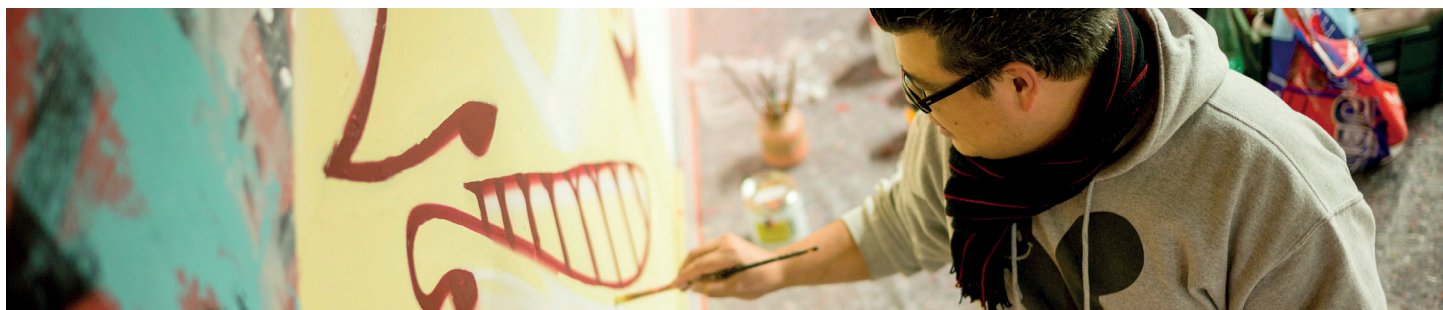
Directeur général
résidant à Roedgen

Mme Claudia Halmes-Coumont

Directeur
résidant à Bridel

Mme Manuela Mangon-Zanier

Directeur adjoint
résidant à Buerden



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de notre Société au cours de l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes avec annexes, ainsi que nos propositions d'affectation et de répartition du bénéfice.

Au 31 décembre 2013, le montant total des primes brutes comptabilisées s'élève à EUR 132.865.759,41 contre EUR 132.170.476,70 en 2012, soit une augmentation de 0,5%.

L'encaissement en assurance groupe a augmenté de 4 % tandis que l'encaissement en assurance individuelle a légèrement diminué.

La société joue un rôle majeur sur le marché des fonds de pension à Luxembourg.

La sinistralité tant décès qu'invalidité s'est légèrement détériorée. Les contrats de type assurance pension entrent progressivement en phase de paiement des rentes.

À la clôture de l'exercice, les provisions techniques totales se sont élevées à EUR 866.643.692,13 contre EUR 802.937.313,88 fin 2012.

Par rapport à l'exercice précédent les frais généraux affichent une baisse de 4,7 % et sont ainsi pleinement maîtrisés.

Dans un environnement de taux bas, les revenus financiers récurrents liés aux placements à rendement fixe sont en baisse.

Le résultat de l'exercice est de 7,2 millions EUR contre un résultat de 7,3 millions EUR pour 2012.

En ce qui concerne les risques liés aux divers instruments financiers, un suivi particulier est assuré pour :

- le risque de taux, qui est principalement géré par le biais de la duration du portefeuille obligataire, qui tient compte également de celle des passifs techniques ainsi couverts ; par ailleurs des stress tests sont faits systématiquement et révèlent une bonne résistance de l'actif aux scénarii défavorables ;
- le risque de crédit, qui est limité autant que possible par le recours à des titres obligataires d'émetteurs largement diversifiés et de haute qualité ; ainsi toutes les obligations en portefeuille ont un rating au moins égal à A, à l'exception de cinq positions obligataires ayant des échéances allant de 2014 à 2016 représentant 2,5 % du portefeuille, qui ont un rating inférieur à A ;
- le risque de prix, qui est minimisé à travers un important recours à des fonds d'investissement variés tant en ce qui concerne les politiques d'investissement que les gestionnaires impliqués, d'une part et une approche très sélective quant aux positions d'actions individuelles, d'autre part ;
- le risque de change, qui est négligeable dans la mesure où moins de 1,6 % des actifs sont libellés en devises autres que l'euro.

En 2013 la Société n'a pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement et n'a procédé à aucun rachat d'actions propres.



La Société n'a pas de succursale.

Il n'y a pas d'événements importants survenus après la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes au 31 décembre 2013.

Nous prévoyons une croissance des primes en assurance groupe, ceci en raison de l'attractivité des produits. L'évolution en assurance individuelle est incertaine.

Un nombre important de règlementations diverses, complexes, à échéances rapprochées va compliquer la gestion et nécessiter des ressources non négligeables.

Nous tenons à remercier vivement la direction, le personnel et les agents du dévouement et du zèle qu'ils ont apportés à l'exécution de leurs tâches.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 7.226.685,19; le report de l'exercice précédent est de EUR 158.610,62. Nous vous proposons de répartir le solde disponible de EUR 7.385.295,81 comme suit :

Prélèvement sur réserves libres	EUR	-1.150.000,00
Dotation nette à la réserve pour impôt sur la fortune	EUR	4.720.000,00
Dividende ordinaire brut aux actionnaires	EUR	3.800.000,00
Report à nouveau	EUR	15.295,81

Si vous approuvez le bilan et le compte de profits et pertes de même que la répartition proposée, il sera distribué un dividende brut total de EUR 1.520,00 par action.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de vous prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2013.

Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance, et l'assemblée générale aura à procéder au renouvellement intégral du conseil d'administration pour cinq ans.

Leudelange, le 24 mars 2014
Le Conseil d'Administration



Aux actionnaires de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de La Luxembourgeoise-Vie Société Anonyme d'Assurances, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de La Luxembourgeoise-Vie Société Anonyme d'Assurances au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 31 mars 2014

Christiane SCHAUS

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400 Route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

T: +352 494848-1, F: +352 494848-2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n° 10028256)

R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013



LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

ACTIF		2013	2012
Actifs incorporels	Notes 2A, 3A	5.187,78	4.117,40
Placements	Note 3E	921.852.824,54	841.732.585,70
Terrains et constructions	Notes 2B, 3B	697.093,94	721.752,53
Placements dans des entreprises liées et participations	Notes 2D, 3C	18.833.875,00	18.833.875,00
Parts dans des entreprises liées		17.708.875,00	18.833.875,00
Participations		1.125.000,00	0,00
Autres placements financiers	Notes 2E, 3D	902.321.855,60	822.176.958,17
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		65.487.446,51	83.673.656,51
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		783.558.354,89	705.684.254,16
Prêts sur polices vie		276.054,20	319.047,50
Dépôts auprès des établissements de crédit		53.000.000,00	32.500.000,00
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	Note 2F	34.960.672,60	30.733.192,40
Part des réassureurs dans la provision d'assurance-vie		2.338.875,20	2.096.685,80
Créances	Notes 2G, 3F	23.164.909,85	21.014.543,90
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur:		1.659.641,31	1.746.803,23
les preneurs d'assurance		421.025,10	302.458,53
les intermédiaires d'assurance		1.238.616,21	1.444.344,70
Créances nées d'opérations de réassurance		1.340.683,19	0,00
Autres créances		20.164.585,35	19.267.740,67
Autres éléments d'actif		26.397.728,71	37.164.218,52
Actifs corporels et stocks	Note 2B	183.405,72	201.173,97
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		26.214.322,99	36.963.044,55
Comptes de régularisation		11.780.727,93	10.325.767,12
Intérêts et loyers acquis non échus		11.780.727,93	10.325.767,12
Total de l'actif (en EUR)		1.020.500.926,61	943.071.110,84

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF		2013	2012
Capitaux propres		140.798.936,71	125.165.114,42
Capital souscrit	Note 3G	25.000.000,00	25.000.000,00
Réserves		83.584.679,94	80.011.179,94
Réserve légale	Note 3H	2.500.000,00	2.500.000,00
Autres réserves	Note 3I	81.084.679,94	77.511.179,94
Résultats reportés		158.610,62	23.219,93
Résultat de l'exercice		7.226.685,19	7.308.890,69
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	Note 3J	24.828.960,96	12.821.823,86
Provision d'assurance-vie	Note 2I	831.683.019,53	772.204.121,48
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	Note 2J	34.960.672,60	30.733.192,40
Provisions pour autres risques et charges	Note 2K	3.157.961,05	211.337,32
Provisions pour pensions et obligations similaires		156.361,01	157.550,25
Provisions pour impôts		2.953.100,00	0,00
Autres provisions		48.500,04	53.787,07
Dépôts reçus des réassureurs		2.338.875,20	2.096.685,80
Dettes	Note 3K	7.257.572,09	12.660.659,42
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		5.714.864,40	6.640.662,90
Dettes nées d'opérations de réassurance		16.874,73	1.661.339,14
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		1.525.832,96	4.358.657,38
Comptes de régularisation		303.889,43	0,00
Total du passif (en EUR)		1.020.500.926,61	943.071.110,84

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE SE CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE 2013

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		2013	2012
Primes acquises, nettes de réassurance		119.150.736,54	118.494.861,28
Primes brutes émises	Notes 4A,4B	132.865.759,41	132.170.476,70
Primes cédées aux réassureurs		- 13.715.022,87	- 13.675.615,42
Produits des placements	Note 4D	39.998.191,17	26.313.219,12
Produits des autres placements:		25.815.191,15	24.484.915,41
Produits provenant des terrains et constructions		110.260,28	41.898,67
Produits provenant d'autres placements		25.704.930,87	24.443.016,74
Profits provenant de la réalisation de placements		14.183.000,02	1.828.303,71
Plus-values non réalisées sur placements	Note 2F	3.133.109,89	2.847.225,80
Autres produits techniques, nets de réassurance		1.359.086,91	1.090.477,56
Charge des sinistres, nette de réassurance		- 59.823.600,78	- 49.636.087,75
Montants payés:			
Montants bruts		-60.748.496,50	- 50.677.845,61
Part des réassureurs		924.895,72	1.041.757,86
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		- 63.780.548,02	- 68.325.784,86
Provision d'assurance-vie:			
Montant brut		- 64.022.737,42	- 68.677.044,84
Part des réassureurs		242.189,40	351.259,98
Participations aux bénéficiaires et ristournes, nettes de réassurance		- 6.888.331,20	- 6.383.100,74
Frais d'exploitation nets		- 5.567.538,72	- 10.188.780,69
Frais d'acquisition	Notes 2H, 4C	- 6.587.330,48	- 7.508.937,69
Frais d'administration	Note 4C	- 6.751.204,56	- 7.071.473,00
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéficiaires		7.770.996,32	4.391.630,00
Charges des placements		- 5.125.021,96	- 4.216.452,58
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		- 1.854.315,14	- 4.076.201,00
Corrections de valeurs sur placements	Note 2E	- 3.218.454,00	- 116.844,31
Pertes provenant de la réalisation des placements		- 52.252,82	- 23.407,27
Moins-values non réalisées sur placements	Note 2F	- 138.021,93	- 3.272,76
Autres charges techniques, nettes de réassurance		- 1.048,72	- 21.561,96
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	Note 2L	- 15.851.147,77	- 910.306,95
Résultat du compte technique de l'assurance-vie (en EUR)		6.465.865,41	9.060.435,47

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.



COMPTE NON TECHNIQUE		2013	2012
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		6.465.865,41	9.060.435,47
Produits des placements alloués transférés du compte technique	Note 2L	15.851.147,77	910.306,95
Autres produits		1.084,50	100,67
Autres charges y compris les corrections de valeur		0,00	- 5.977,93
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	Note 3J	-12.009.691,89	0,00
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	Note 3J	2.554,79	2.554,79
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		- 3.062.875,39	- 2.663.423,80
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		7.248.085,19	7.303.996,15
Produits exceptionnels		0,00	4.894,54
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-21.400,00	0,00
Résultat de l'exercice (en EUR)		7.226.685,19	7.308.890,69

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 | GÉNÉRALITÉS

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances (dénommée la «Société») a été constituée le 25 juillet 1989 par LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, actionnaires à concurrence de 60% respectivement 40%.

Elle a pour objet de faire toutes opérations d'assurances, de coassurances et de réassurances, généralement quelconques dans la branche Vie, tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rapportant directement à l'objet social ou qui sont de nature à en promouvoir et à en faciliter la réalisation.

Elle continue les activités d'assurance-vie de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., créée le 29 février 1920 comme première compagnie d'assurances luxembourgeoise, ainsi que de l'ancienne Caisse d'Assurances de la BCEE.

La Société a son siège au 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

Note 2 | PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La Société est incluse dans les comptes consolidés établis par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

Les comptes de la Société sont également intégrés dans les comptes consolidés de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

2A. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient ; ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.



2B. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont :

Élément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	2 - 10 %
Matériel	linéaire	20 - 25 %
Mobilier	linéaire	10 %

2C. Conversion des postes en devise

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.

2D. Placements dans des entreprises liées et participations

Les parts dans des entreprises liées et participations sont évaluées au coût d'acquisition historique. À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable et qu'il apparaît que la dépréciation revêt un caractère durable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.



2E . Autres placements financiers

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas acté en revenu avant l'échéance.

Les corrections de valeurs sont maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2F. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

En vertu de l'article 12 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994, pour les branches visées à l'annexe II de la loi, lorsque les prestations prévues par un contrat sont liées directement à la valeur de parts d'un organisme de placement collectif ou à la valeur d'actifs contenus dans un fonds interne détenu par l'entreprise d'assurances, généralement divisé en parts, les provisions techniques concernant ces prestations doivent être représentées le plus étroitement possible par ces parts ou, lorsque les parts ne sont pas définies, par ces actifs.

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus- ou moins-values non réalisées sur placements.

En général, il y a en fin d'exercice un excédent ou découvert entre actifs techniques et provisions techniques dû à des décalages temporels dans les investissements ou désinvestissements. Cet écart, appelé «company box» est évalué à la valeur de marché.

Elle est reprise au poste «Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse».

2G. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au montant le moins élevé de la valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation.

Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2H. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégralement pris en charge au cours de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2I. Provisions techniques

Les provisions techniques sont établies contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires. La provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis, est incluse dans la provision d'assurance-vie.

2J. Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2K. Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

2L. Produits des placements alloués transférés du compte technique au compte non technique

Afin de donner une image plus correcte du résultat technique, la part des revenus des placements provenant d'actifs non représentatifs de provisions techniques a été réaffectée sur la base de calculs tenant compte le mieux possible de l'origine des produits et des charges y afférents.

Note 3 | NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

3A. Actifs incorporels

Les mouvements (en EUR) survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

Valeur comptable au 01.01.2013	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2013
4.117,40	5.349,96	-	4.279,58	5.187,78

3B. Terrains et constructions

Les mouvements (en EUR) survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

Valeur comptable au 01.01.2013	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2013
721.752,53	10.821,62	-	35.480,21	697.093,94

3C. Placements dans des entreprises liées et participations

Les placements dans des entreprises liées et avec liens de participations sont les suivantes :

Nom et siège	Fraction du capital détenue	Capitaux propres au 31.12.2013 (EUR) (**)	Résultat du dernier exercice (EUR)	Valeur comptable au 31.12.2013 (EUR)	Valeur actuelle au 31.12.2013 (EUR) (*)
AM BANN 3-5 S.A. 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange	50 %	25.356.888,71	- 1.179.679,45	17.708.875,00	17.807.100,65
LALUX RE, S.A. de Réassurance 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange	15 %	7.500.000,00	-	1.125.000,00	1.125.000,00
Solde au 31.12.2013		32.856.888,71	- 1.179.679,45	18.833.875,00	18.932.100,65

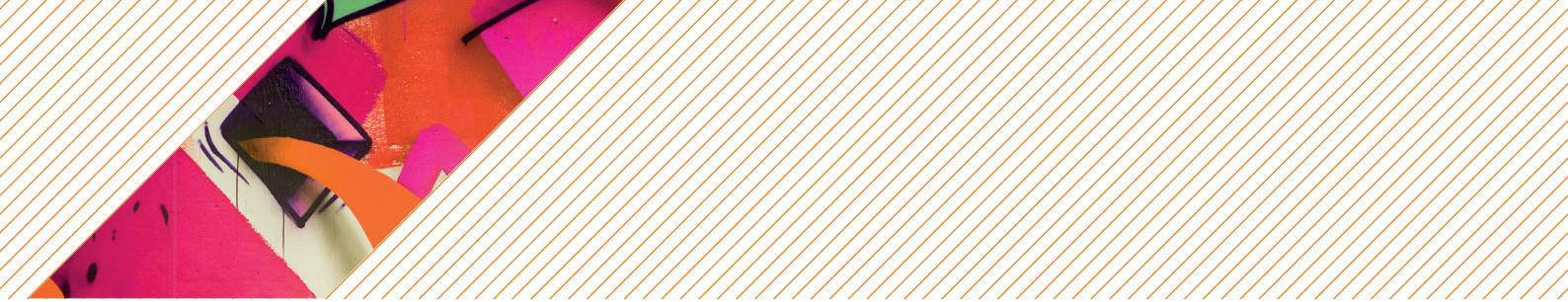
(*) Ce montant correspond à la valeur actuelle de la quote-part détenue par la Société au 31 décembre 2013 dans l'entreprise reprise dans ce tableau. La valeur actuelle de l'immeuble détenu par AM BANN 3-5 S.A. a été déterminée en fin d'exercice sur la base d'une évaluation par un expert indépendant.

(**) Ce montant exclut le résultat du dernier exercice.

3D. Autres placements financiers

Sous la rubrique « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement » la Société détient des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Sous le poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » les titres d'émetteurs étatiques et d'organismes internationaux sont repris pour un montant total de EUR 453,34 millions.



Pour ce même poste, le montant de la différence positive entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition s'élève à EUR 4,30 millions à la clôture de l'exercice.

Des corrections de valeur sont constituées, pour la seule application de la législation fiscale en vertu de l'article 64,1e) de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, pour un montant de EUR 13,73 millions .

3E. Placements

En fin d'exercice, les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 993.849.423,68 qui se décompose comme suit :

Terrains et constructions	EUR	2.956.269,01
Placements dans des entreprises liées et participations	EUR	18.932.100,65
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	EUR	106.214.615,47
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	EUR	812.470.384,35
Prêts sur polices vie	EUR	276.054,20
Dépôts auprès des établissements de crédit	EUR	53.000.000,00

La valeur actuelle de ces éléments est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

La valeur actuelle des terrains et constructions a été déterminée en fin d'exercice sur la base d'une combinaison de la méthode dite «du coût» et de celle dite «du revenu».

3F. Créances

Sous la rubrique «Autres créances» figurent des créances d'une durée supérieure à 1 an sur entreprises liées pour un total de EUR 15.770.000,00.



3G. Capital souscrit

Le capital social est représenté par 2.500 actions, entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

3H. Réserve légale

Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5% à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10% du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de dissolution de la Société.

3I. Autres réserves

Sous ce poste sont inscrites les réserves libres ainsi que la réserve pour impôt sur la fortune «IF» imputée. Conformément aux dispositions légales afférentes, le montant de EUR 2.676.000,00 affecté en 2008 à la réserve pour impôt sur la fortune imputée a désormais le caractère de réserve libre.

3J. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous ce poste se compose des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.

	Quote-part non encore affectée (en EUR)	Quote-part affectée sur actions, participations et immeubles (en EUR)	Total (en EUR)
Solde au 01.01.2013	0,00	12.821.823,86	12.821.823,86
Immunités 2013	12.009.691,89	0,00	12.009.691,89
Reprise quote-part non affectée	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2013 sur plus-values affectées aux immeubles	0,00	- 2.554,79	- 2.554,79
Solde au 31.12.2013	12.009.691,89	12.819.269,07	24.828.960,96

3K. Dettes

Il n'y a pas de dettes d'une durée supérieure à 1 an au 31 décembre 2013.

Note 4 | NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

4A. Ventilation des primes d'assurance directe par groupe de produit (en milliers d'EUR)

Primes individuelles	70.924,52
Primes au titre de contrats de groupe	61.941,24
Primes périodiques	100.502,34
Primes uniques	32.363,42
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	29.948,62
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	98.304,01
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	4.613,13
Solde de réassurance	-4.815,10

4B. Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes en assurance directe souscrites au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à EUR 132,9 millions.

4C. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurance et afférentes à l'assurance directe s'élève à EUR 7.267.653,10 et est réparti entre les postes de frais d'acquisition et de frais d'administration.

4D. Produits des placements

Sous ce poste figurent des produits provenant d'entreprises liées pour un montant de EUR 47.173,15.



4E. Effectifs

À la fin de l'exercice 2013, la Société a occupé 44 personnes, dont 13 à temps partiel.

L'effectif se répartit de la façon suivante :

Dirigeants	9
Salariés	35

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

Rémunérations	EUR	2,73 millions
Charges sociales	EUR	0,41 million
dont pensions	EUR	0,11 million

4F. Rémunérations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux dirigeants

a) Conseil d'Administration	EUR	187.500,00	(7 personnes)
b) Dirigeants	EUR	929.174,51	(9 personnes en moyenne, dont 5 à temps partiel)

4G. Charges d'honoraires du cabinet d'audit

Le montant des honoraires du Réviseur d'Entreprises pour l'année se clôturant au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 85.924,55 (TTC) en relation avec le contrôle légal des comptes annuels, l'établissement du Rapport Distinct et les reportings dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

Note 5 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, la Société est engagée irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à demande de celles-ci mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2013, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement».

A la même date, la Société est engagée pour un montant de EUR 0,65 million en relation avec ces contrats d'acquisitions.

Les autres engagements de la Société, relatifs au bail locatif, s'élèvent à EUR 0,36 million.

Crédits photographiques:
Eric Chenal et
Ferdinand Graf von Luckner

www.lalux.lu



LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Tél.: 4761-1
Fax: 4761-545
groupeLL@lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B 31036

lalux^{le}
meng Versicherung